



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question orale n° 58

Texte de la question

M. Patrick Delnatte appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la déclaration faite concernant le gel du projet Soleil de mise en oeuvre d'un synchrotron de 3e génération. Il craint que notre pays, après avoir eu la fierté d'obtenir un prix Nobel de physique, s'oriente vers une politique de régression en matière de recherche et de technologie. Il y a pourtant sur ce dossier urgence. De nombreux caps peuvent être franchis en matière de recherche et de transfert de technologie en direction des entreprises françaises favorisant la création d'emplois nouveaux. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il ne serait pas opportun de décider rapidement la mise en oeuvre de cet équipement, s'il est prêt à implanter cet équipement dans le Nord, qui bénéficie d'une aide de 250 millions de francs de la Communauté européenne, ce qui est un signe majeur de l'intérêt porté à ce dossier par l'Europe et s'il peut affirmer que ce gel n'est pas dû à des considérations d'ordre politique liées au calendrier électoral, c'est-à-dire aux prochaines élections régionales.

Texte de la réponse

M. le président. M. Patrick Delnatte a présenté une question, n° 58, ainsi rédigée:

«M. Patrick Delnatte appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la déclaration faite concernant le gel du projet SOLEIL de mise en oeuvre d'un synchrotron de 3e génération. Il craint que notre pays, après avoir eu la fierté d'obtenir un prix Nobel de physique, ne s'oriente vers une politique de régression en matière de recherche et de technologie. Il y a pourtant sur ce dossier urgence. De nombreux caps peuvent être franchis en matière de recherche et de transfert de technologie en direction des entreprises françaises favorisant la création d'emplois nouveaux. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il ne serait pas opportun de décider rapidement la mise en oeuvre de cet équipement, s'il est prêt à implanter cet équipement dans le Nord, qui bénéficie d'une aide de 250 millions de francs de la Communauté européenne, ce qui est un signe majeur de l'intérêt porté à ce dossier par l'Europe, et s'il peut affirmer que ce gel n'est pas dû à des considérations d'ordre politique liées au calendrier électoral, c'est-à-dire aux prochaines élections régionales.»

La parole est à M. Patrick Delnatte, pour exposer sa question.

M. Patrick Delnatte. Madame la ministre chargée de l'enseignement scolaire, je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie à propos du projet SOLEIL. Il a déclaré récemment au Sénat que ce projet de mise en oeuvre d'un synchrotron de troisième génération était gelé.

Après avoir eu la fierté d'obtenir un prix Nobel de physique, notre pays va-t-il s'orienter vers une politique de régression en matière de recherche et de technologie ? Je le crains.

Pourtant, à de nombreuses reprises, M. Allègre avait déclaré vouloir renforcer la politique de recherche. Sur ce dossier, il y a vraiment urgence.

Nous pouvons franchir, avec un tel équipement, de nouveaux caps en matière de recherche et de transfert de technologie en direction des entreprises françaises, favorisant ainsi la création d'emplois nouveaux.

Son prédécesseur, le laboratoire Lure, à Orsay, doit être arrêté en principe en l'an 2000. Le précédent

gouvernement, par l'intermédiaire de M. François d'Aubert, avait préparé et avancé sur ce dossier. De même, les responsables scientifiques du CEA et du CNRS soulignent tous l'urgence d'un tel équipement. Si nous n'y prenons garde, notre pays risque d'être en retard, faute de décision claire. En tant qu'élu du Nord, je milite pour l'implantation de cet équipement dans la métropole lilloise et j'espère que votre collègue Mme Aubry, qui déclare à Lille porter les dossiers du Nord, arrivera à vous convaincre. Ma question est triple. Ne croyez-vous pas qu'il est plus que temps de décider la mise en oeuvre de cet équipement avec un calendrier pour le choix du site ?

M. Allègre est-il prêt à implanter cet équipement dans le Nord, qui bénéficie d'une aide de 250 millions de francs de la Communauté européenne, signe majeur de l'intérêt porté à ce dossier par l'Europe ?

Ce gel ne serait-il pas dû à des considérations d'ordre plus politique liées au calendrier électoral, en particulier les élections régionales ? Je reconnais que ce n'est pas toujours une bonne période pour prendre une décision sereine.

Madame la ministre, il y a vraiment un consensus total dans le Nord pour attendre de votre part une décision courageuse et porteuse d'aménagement du territoire, car le Nord a des atouts économiques et scientifiques incomparables sur ce dossier.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, M. Claude Allègre, retenu à l'étranger, m'a priée de vous apporter la réponse suivante.

L'année 1997 a vu la physique française récompensée par l'attribution du prix Nobel de physique à un chercheur français, qui partage cette distinction avec deux chercheurs américains, ce qui montre bien qu'aujourd'hui, la recherche est internationale.

L'une des priorités du Gouvernement est justement la recherche publique. Comme vous avez pu le constater lors du récent débat budgétaire, l'effort consenti en ce domaine n'est pas négligeable puisque le budget civil de recherche et de développement progresse de près de 2 % alors qu'en 1997 il avait diminué de 1,4 %.

Dans ce budget, la priorité est donnée à l'emploi scientifique, avec la création de 400 emplois de chercheurs et de 200 emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au soutien des laboratoires, là où les idées nouvelles et les découvertes émergent hors de toute programmation dirigiste. Une augmentation substantielle de leurs moyens sera possible grâce à la croissance globale du budget, mais aussi à un redéploiement des ressources. Cette priorité se traduira donc, en particulier, par une diminution des moyens consacrés aux très grands équipements, qui ne sont pas toujours utilisés au mieux, c'est-à-dire vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept tout au long de l'année.

Le projet d'accélérateur de particules SOLEIL a initialement été conçu comme un substitut du laboratoire actuel LURE, implanté dans l'Essonne. Ce type d'instrument offre, grâce à son rayonnement synchrotron, un moyen d'investigation extrêmement puissant permettant, par exemple, de sonder les propriétés structurales et électroniques de matériaux de tout type. La technologie de LURE est ancienne. Celle envisagée pour SOLEIL sera très proche des performances «ultimes» concevables aujourd'hui.

Le coût de SOLEIL est évalué à 1 350 millions de francs pour les investissements, auxquels il convient d'ajouter 500 millions de frais de personnel sur huit ans.

Le programme, lancé au début des années 1990, est devenu ces derniers mois un enjeu d'aménagement du territoire, vous venez de le souligner à juste titre. Une douzaine de régions se sont portées candidates pour l'accueillir.

Cependant, la décision du démarrage d'un tel équipement ne peut reposer que sur une analyse scientifique et technique rigoureuse. Elle ne saurait être un enjeu d'aménagement du territoire seulement, sans prise en considération de l'histoire et de la présence de personnels destinés à assurer une bonne exploitation de l'instrument. Il convient aujourd'hui d'examiner en particulier le recours à une coopération internationale, comme cela est souhaitable pour tout grand équipement scientifique, et de réévaluer les besoins des utilisateurs scientifiques et industriels avant toute décision définitive.

Telle est la démarche actuellement conduite par Claude Allègre avant la prise de toute décision.

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Je vous remercie de votre réponse, madame le ministre. Il est très important d'avoir des chercheurs, mais encore faut-il leur donner des outils véritablement adaptés à l'évolution scientifique.

Vous avez évoqué l'évaluation du projet. Je dirai simplement que la position géographique du Nord est

certainement un atout considérable. Je reste donc confiant dans les décisions de M. le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 58

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1997, page 6704

Réponse publiée le : 10 décembre 1997, page 7146

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 1997